

## Le budget communal de Mauvezin a été voté avec une baisse des taxes foncières !

Conseil municipal du jeudi 29 Avril



Le budget communal de Mauvezin a été voté avec une baisse des taxes foncières !

La vie sociale est maintenant à l'arrêt depuis un an mais le nouveau conseil municipal de Mauvezin garde son ambition. Ce jeudi 29 avril, dans une salle de la Mairie privée de son public, les élus ont voté un budget 2021 articulé autour du principe de sincérité, c'est-à-dire un budget où les dépenses et les recettes ont été estimées au plus près.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 2 823 032€ et en investissement à 3 074 465€.

Si les derniers mois ont été marqués par la crise de la COVID-19 et ses répercussions économiques, cela n'a pas freiné les ambitions de la nouvelle équipe municipale. Une enveloppe de près de 2 millions d'euros est allouée aux projets 2021 et 358 000€ de report de 2020.

En investissement, est prévue la poursuite du chemin piétonnier du collège au stade, initié par l'équipe municipale précédente, pour lequel un marché d'un montant de 837 589€ a été attribué en mars 2020, tranches fermes et optionnelles devant être réalisées. Les nouveaux projets 2021 permettront notamment une amélioration des équipements sportifs, l'agrandissement et l'aménagement de l'épicerie sociale, la mise en conformité de l'accessibilité et de l'assainissement de la salle des fêtes de Lamothe, la création d'un local commercial et de bureaux place du foirail, l'aménagement rue du Nord- Place de la Libération et de la Rue Tourneuve, en favorisant la sécurisation des déplacements et l'augmentation des places de parkings. Une partie de ces projets est financée par les subventions des partenaires historiques de la commune notamment l'Etat et la Région, à hauteur d'un peu plus de 444 300€. Les services techniques pourront compter sur l'achat d'une balayeuse qui permettra un gain de temps et procurera de l'efficacité dans le nettoyage de notre bastide. Est également prévu un budget permettant de continuer le fleurissement du village et la plantation d'arbres.

Une autre nouvelle qui devrait satisfaire les habitants, « la baisse de la fiscalité du foncier, d'un point pour le foncier bâti et 1.24 points pour le foncier non bâti » annonce Monsieur Alain BAQUE, Maire de Mauvezin. « C'est une baisse historique mais prudente en raison de l'incertitude des recettes à venir » précise Monsieur le Maire. Cela se traduira par une baisse de la part communale sur la feuille d'impôt des mauveziens. C'est un effort à signaler dans la mesure où les bases de calcul des recettes sont elles aussi en baisse pour la première fois.

Quant aux associations, meurtries par leur manque d'activité depuis un an, elles pourront compter sur une enveloppe de subventions équivalente, en souhaitant que 2021 soit l'année de la reprise.

Quant au budget annexe du VVF, il est essentiellement articulé autour des besoins de dépenses d'entretien et des recettes des loyers. La DGFIP a attiré l'attention de la nouvelle municipalité sur le déséquilibre du budget annexe des VVF. La raison est une baisse programmée et irrémédiable dès 2019, des revenus de loyers, et ce jusqu'en 2026. « A terme, nous serons obligés d'abonder au budget annexe VVF depuis le budget principal » a déclaré Mme Bénédicte DISCORS, adjointe en charge des questions finances.